

La pilule amère des quarantaines vue comme un mal nécessaire

COVID-19. Pour une PME, l'isolement d'un collaborateur implique une réorganisation rapide, surtout lorsque le télétravail est impossible. Témoignages.

CHRISTIAN AFFOLTER
MATTEO IANNI
SOPHIE MARENNE

Dix jours d'absence, du jour au lendemain: la quarantaine d'un employé qui a côtoyé un malade de la Covid-19, ou qui revient d'un territoire soudainement considéré comme à risque, est un couperet. «C'est un processus abrupt où, en l'espace de quelques heures, il faut trouver des moyens pour s'organiser», estime Claude Devillard, CEO de l'entreprise du même nom active dans le milieu de l'impression. Au plus haut, la société genevoise de 120 employés a vu cinq de ses collaborateurs mis en quarantaine.

«Il faut s'arranger très rapidement», renchérit Ivan Haro, directeur général de l'entreprise sociale privée Pro. Si, en ce moment, deux travailleurs ont pris leurs distances avec les halles du Petit-Lancy, ils ont été jusqu'à une dizaine à s'absenter. «Et ce, sans compter ceux qui peuvent télétravailler. Mais ils ne représentent qu'une minorité, à peine 20% de nos 460 collaborateurs. Nos activités se déroulent principalement dans des ateliers de production qu'occupent des personnes en réinsertion.» Menuisiers ou mécaniciens ne ramènent pas de dossiers à la maison.

Le télétravail n'est donc qu'une solution partielle, «réalisable seu-

lement pour le personnel administratif et dans la mesure du possible», dit Claude Devillard. Face aux quarantaines, le fabricant de copieurs et d'imprimantes a dû demander des allocations pour perte de gain (APG) pour ses employés de terrain: livreurs, techniciens ou encore vendeurs.

Epargner la clientèle

Face aux absences inopinées, Ivan Haro indique avoir «pris son mal en patience et redistribué le travail en interne». Son entreprise s'appuie sur un système de passerelles interservices prévu en cas de pics d'activités. Cette solution transfère des collaborateurs formés à plusieurs métiers entre les

60 activités de Pro: de la blanchisserie au conditionnement, par exemple. «A noter que chaque activité répond à un plan de protection spécifique: les consignes sanitaires varient donc d'un atelier à l'autre», explique-t-il.

Du côté du fabricant vaudois de machines d'emballage Bobst, un dispositif interne a été mis en place pour minimiser le risque d'infections entre collaborateurs. Avec un certain succès: «Jusqu'ici, les quarantaines n'ont pas eu de conséquences sur notre production, nous arrivons à trouver des alternatives, aussi parce que nous n'avons pas eu de vague d'infections. Nous ne sommes évidemment jamais à l'abri d'une flambée: une personne infectée peut suffire. Mais nous sommes préparés à réagir», note le responsable des ressources humaines (RH) du groupe, Sylvain Lieb. Même sentiment chez Pro où les absences n'ont jamais été répercutées du côté clients.

Prudence et excès de zèle

Bobst a fait intervenir des externes, le service de l'emploi et ses partenaires assureurs, pour la conception de ses règles sanitaires, comme la distanciation. «Lorsque celle-ci n'est pas possible, nous imposons le port de masques et avons mis en place des roulements au sein des équipes pour minimiser le danger», détaille le responsable RH qui souligne aussi les bonnes relations avec le médecin cantonal Karim Boubaker, «dans une approche de compréhension mutuelle.»

Quelques-uns des dispositifs de la firme dépassent d'ailleurs les exigences officielles. Bost effectue son propre traçage des contacts, en sus de celui du médecin cantonal. «Nous disposons d'un service médical à l'interne qui nous aide beaucoup, pour le suivi et l'identification d'un cas d'infection. Parfois, lorsqu'une quarantaine n'est pas requise par les au-

torités, nous procédons à un écartement volontaire, dont la durée est alors réduite à cinq jours. Les personnes avec des symptômes restent à la maison. Nous avons une approche prudente», détaille Sylvain Lieb.

La durée en question

Selon Claude Devillard, les quarantaines ont «évidemment» un impact économique car elles freinent une activité déjà au ralenti: «C'est tout un travail qui ne peut pas être fait, ou alors qui est effectué de manière plus lente.» Néanmoins, celui qui codirige la firme familiale depuis 1987 n'est pas contre cette procédure. Au contraire, il la juge nécessaire pour protéger les PME d'un plus grand nombre de contaminations et donc «d'une paralysie de l'activité. L'impact de la pandémie sur l'économie, depuis six mois, est nettement plus important que celui de ces quelques jours», argue-t-il.

La principale difficulté du système des quarantaines est «l'impossibilité de les anticiper», avance Ivan Haro. Pour autant, le directeur général de Pro ne remet pas en cause cette exigence sanitaire non plus. «Nous la comprenons et nous n'avons pas d'autres choix que de nous y plier.» Néanmoins, s'il juge qu'il n'a aucune compétence pour en évaluer la durée optimale, il indique que «plus les quarantaines seront courtes, mieux les entreprises se porteront.»

Si nul ne conteste la pertinence sanitaire des quarantaines, certains aimeraient voir leur étendue débattue, comme le directeur de la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) Vincent Subilia**. «Elles sont perçues comme un élément d'imprévisibilité additionnel par les entrepreneurs, déjà sévèrement affectés par la pandémie», indique-t-il en proposant de réduire leur durée à sept jours. ■

**BÉJART
BALLET
LAUSANNE**

2-11
octobre
2020

Opéra de

um
man